

RUES

DUQUESNE, rue

---

*Archives Municipales  
de Montréal*

---

Si vous vous dépos-  
sédez de ce document  
veuillez en prévenir  
sans retard  
L'ARCHIVISTE

If you give away this  
document, please ad-  
vise, without delay,  
the  
ARCHIVIST

*Commissions des Gouverneurs et Intendants, 1752.* 63

Et plus bas, par son altesse Sérénissime.

(Signé)

ROMIEU.

Réglé, oui et ce requérant le Procureur Général du Roi, suivant l'Arrêt de ce jour, par nous Conseiller Secrétaire du Roi, Greffier en Chef du Conseil Supérieur; souffigné, à Québec, le deuxième Septembre, 1748.

(Signé)

BOISSEAU.

PROVISIONS

De Gouverneur et Lieutenant Général en Canada, Ile Royale, Ile St. Jean et autres en dépendantes, la Louisianne et autres pays de la Nouvelle France, pour le Marquis *du Quesne* du 1er. Mars, 1752.

Provisions de Gouverneur et Lieutenant Général pour le Marquis du Quesne. 1er. Mars, 1752. Inf. Conf. Sup. Reg. 1. Fol. 83. Ro.

CES Provisions sont aux mêmes termes et contiennent les mêmes pouvoirs que celles accordées à Mr. de la Jonquiere.

(Voyez ci-dessus.)

PROVISIONS

De Gouverneur et Lieutenant Général en Canada, la Louisianne, Ile Royale, Ile St. Jean, et autres Isles, terres et pays de l'Amérique Septentrionale, pour M. de Vaudreuil de Cavagnal, du 1er. Janvier, 1755.

Provisions de Gouverneur et Lieutenant Général pour M. de Vaudreuil de Cavagnal. 1er. Janvier, 1755. Inf. Conf. Sup. Reg. K. fol. 8. Ro.

CES

GALERIE DES GOUVERNEURS-GENERAUX  
DU CANADA DEPUIS CHAMPLAIN



DUQUESNE DE MENNEVILLE (Ange), 1752 à 1755. — Il entra dans la marine à l'âge de douze ans (1714) et en 1740, il était major. Nommé gouverneur général du Canada en 1752, il occupa ce poste jusqu'en 1755, alors qu'il accepta le grade de chef d'escadre. Il mourut à Antony (Seine) le 17 septembre 1778. — Sous M. Duquesne: expédition et construction de forts dans la vallée de l'Ohio: les forts Leboeuf et Venango; expédition de George Washington au fort Leboeuf; Washington est défait au fort Necessity. — Armes: "D'argent, au lion de sable armé et lampassé de gueules".

Rue DUQUESNE

Ainsi appelée en mémoire de Ange de Menneville, marquis de du Quesne, dix-septième gouverneur de la Nouvelle-France de 1752 à 1755.

Il signait: du Quesne-Menneville.

Ayant pour mission de faire respecter les droits de la France dans l'Ohio, M. du Quesne s'appliqua à raffermir la milice du pays et entreprit ensuite de fortifier la colonie du côté des grands lacs et de la frontière américaine.

Mal secondé par la métropole dans sa politique économique et militaire il réussit néanmoins à force d'énergie et d'activité à élever dans l'ouest plusieurs forts qui devaient bientôt servir à la défense du pays. (1)

Il veilla aussi à pourvoir avec sagesse aux intérêts de la colonie en introduisant certaines réformes dont l'application lui suscita cependant une violente opposition car il avait à lutter en particulier contre la mauvaise influence de Bigot. Mais selon ce que dit l'historien Garneau, "son mérite ne fut pas connu et on ne le regretta que lorsque son successeur eut assez fait de fautes pour faire dire que si le marquis du Quesne avait commandé on eut réussi". (2)

Né à Toulon en 1702, il mourut à Anthony (Seine) le 17 septembre 1778.

(1) Galerie des Gouverneurs généraux du Canada, 1608-1919, page 6.

(2) Dictionnaire général du Canada, P. Le Jeune, 1931, T. I, page 562.

---- Abrégé descriptif ----

La rue Duquesne s'étend de la rue Notre Dame vers le nord, jusqu'aux confins du quartier Mercier.

En 1906, M. Edm. Guy déposait au Bureau d'Enregistrement provincial le plan de lotissement de cette voie qui alors ne portait aucun nom.

Le 5 janvier 1923, cette voie était cédée à la ville de Montréal par la Cie Foncière Suburbaine.

**Document(s) illisible(s)**

**lors du**

**microfilmage**

## Quatre luminaires supplémentaires sur la rue Duquesne, près des intersections Hochelaga Boyce, Marseille, Chauveau

Depuis fort longtemps les résidents de l'est de la métropole, plus près de la rue Duquesne se plaignaient de l'éclairage insuffisant sur cette rue. Ce problème est maintenant résolu. Et dorénavant les résidents pourront jouir de quatre luminaires supplémentaires qui seront ajoutés sous peu à proximité des intersections des rues Hochelaga, Boyce, Marseille et Chauveau. C'est ce que nous déclarait notre conseiller municipal, M.

Paul-Emile Sauvageau.

Dans une lettre datant du 22 novembre dernier, M. Paul-Emile Sauvageau demandait à l'Hydro-Québec des luminaires supplémentaires dans cette partie de l'est de la métropole. Faisant suite à la demande de M. Sauvageau l'Hydro-Québec lui faisait parvenir une lettre datant du 1er février dernier que sa demande était acceptée et que cette dernière installerait quatre luminaires supplémentaires sur la

rue Duquesne, près des intersections des rues Hochelaga, Boyce, Marseille et Chauveau.

On sait qu'un éclairage supplémentaire s'imposait dans cette partie de l'est qui souffrait beaucoup trop pour les personnes résidant et utilisant cette rue. Mais à l'avenir ces derniers ne craindront plus d'utiliser, à volonté, cette rue dite ténébreuse. Enfin, un autre point de gagné pour les résidents de l'est de Montréal.

150.528

● Rue Duquesne, entre Notre-Dame et Lafontaine, LES CAMIONS SONT INTERDITS PAR LA VILLE et, au coin de la rue Notre-Dame, deux affiches en défendent l'accès. Néanmoins tous les matins, ces mastodontes stationnent dans ce secteur laissant fonctionner le moteur et, ainsi, empestant tout le secteur. Qu'attend la police pour sévir?

# Demande d'abolition du règlement de stationnement sur la rue Duquesne...

Les résidents de Duquesne ouest entre Boyce et Marseille désirent l'abolition du règlement de stationnement sur la rue mentionnée ci-haut. Ils ont alors adressé une pétition, signée à 100%, à M. Saulnier. Ils ont d'ailleurs déjà reçu une réponse favorable. Voici les deux lettres datées du milieu du mois dernier.

Montréal,  
le 16 juillet 1970

M. Lucien Saulnier  
Président  
Comité Exécutif  
Hôtel de Ville  
Montréal

Cher M. Saulnier,

Sujet: Abolition du stationnement sur Duquesne ouest entre Boyce et Marseille.

Les résidents de la rue Duquesne, côté ouest, entre les rues Boyce et Marseille sollicite de votre part une étude par les Services intéressés (Circulation et police) afin de révoquer la défense de stationnement qui existe présentement.

Le règlement prohibant le stationnement de ce côté de la rue avait été décrété il y a plus de dix ans sous une autre administration. Les raisons qui avaient motivé ce règlement sont à notre point de vue futiles. Aussi, nous vous serions grandement reconnaissants si vous jugiez à propos de faire cesser cette défense de stationner et de faire appliquer pour notre rue la réglementation que l'on retrouve sur toutes les autres rues résidentielles de la ville.

Dans l'espoir d'une réponse favorable...

Montréal,  
le 16 juillet 1970.

M. Lucien Saulnier  
président  
Comité exécutif  
Hôtel de Ville  
Montréal

Cher M. Saulnier,

Les résidents de la rue Duquesne voudraient faire abolir le stationnement sur le côté ouest entre Boyce et Marseille, à certaines heures de la journée. Ils sollicitent de votre part que vous confiez l'étude de ce problème au Service de la circulation.

Ils attirent également votre attention sur le fait que le quadrilatère du parc Duquesne — Boyce, Duquesne, Pépinière, Marseille — sert de piste de course aux motards et à certains automobilistes qui "draguent" et organisent des compétitions de vitesse autour du parc. La surveillance de la police y est certainement insuffi-

sante de même que l'affichage de la circulation.

Nous vous serions reconnaissants s'il vous plaisait de bien vouloir attirer l'attention des services concernés sur les griefs que nous soulevons auprès de vous.

Votre tout dévoué,  
Raymond Laperrière  
6045 rue Boyce  
Montréal